

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2023

N° 2023/05.02

L'an deux mil vingt-trois et le 04 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 28/04/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume, M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élu : M. CROZIER Bernard.

Objet de la délibération: ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2022/12.01 – RENOUELEMENT BAIL AGRICOLE PARCELLES AM54. AM242, AM243 ET AM250

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/12.01 renouvelant le bail agricole des parcelles AM242 et AM243 à M. Christian FAYOLLE.

Il précise que les parcelles AM250 (pour partie) et AM54 n'avait pas été renouvelée du fait de la volonté d'un second agriculteur de louer lesdites parcelles.

Cet agriculteur s'étant rétracté, la GAEC de la « Margassière » représentée par M. Christian Fayolle a continué à exploiter ces parcelles et demande le renouvellement de ces parcelles.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'ensemble des parcelles à M. Christian FAYOLLE soit les parcelles AM54, AM242, AM243 et AM250 pour partie d'une superficie totale de 8845m² à M. Christian FAYOLLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération 2022/12.01 du 08 décembre 2022,

ACCEPTE la prorogation de la location des parcelles AM54, AM242, AM243 et AM250 pour partie d'une superficie de 8845m² à M. Christian FAYOLLE représentant la GAEC de la Margassière,

FIXE le prix du fermage à 114€/ha,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire

